

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2025-00093-S

Requérant(s)	Mathias Crétin, rue des Sabotiers 1, 2853 Courfaivre
Auteur du projet	Immo 360 degrés JL Sàrl, Les Champs devant la Ville 141, 2922 Courchavon
Description de l'ouvrage	Création d'une place en pavés avec bordure granit et espace jardin.
Cadastre(s), parcelle(s)	Courfaivre, 166
Lieu-dit, rue	Rue des Sabotiers, 2853 Courfaivre
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, C
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	18.03.2025
Échéance de la publication	28.03.2025

Ouvrages

Dimensions : longueur 5.4 m, largeur 4.4 m.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 17 mars 2025